



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2018



Collecte



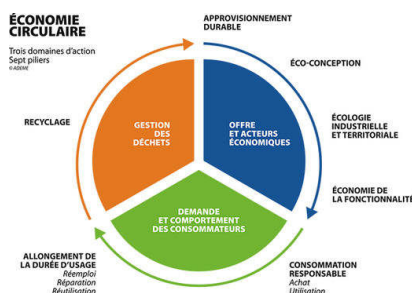
Tri



Recyclage



Valorisation



Économie circulaire



Réemploi

Rapport à la disposition du public sur www.grand-albigeois.fr et dans les communes adhérentes

Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

SOMMAIRE

1 Présentation.....	4
1.1 Un territoire.....	4
1.2 Une dynamique.....	4
2 Compétences exercées.....	5
2.1 Contexte.....	5
2.2 Répartition des compétences d'élimination des déchets.....	5
3 Organisation du service public.....	6
3.1 La Zone A.....	6
3.2 La Zone B.....	6
3.3 La Zone C.....	6
4 Les mesures de prévention.....	7
Nouvelle offre de compostage individuel et collectif.....	7
Organisation de la collecte des textiles, linges et chaussures.....	9
Indicateurs globaux de prévention.....	10
5 Ordures ménagères résiduelles.....	11
5.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles.....	11
5.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles.....	11
5.3 Évolution des tonnages.....	11
5.4 Données détaillées sur les zones de collecte.....	12
5.5 Répartition géographique et analyse des fréquences de collecte.....	12
5.6 Présentation des unités de traitement dans le Tarn.....	13
5.7 Fiche signalétique du bioréacteur de Labessière Candeil.....	13
5.8 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement.....	13
5.9 Évolution des tonnages enfouis au CSDND ALBI - RANTEIL ou pris en charge sur le site de Ranteil pour transfert vers Labessière Candeil (à partir de novembre 2010).....	14
6 Filières Emballages Ménagers ET PAPIERS.....	15
6.1. Organisation de la filière des emballages ménagers.....	15
6.2. Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers.....	15
6.3. Données sur les collectes des emballages ménagers.....	16
6.4 Moyens de la collecte sélective.....	17
6.5 Évolution des performances des collectes sélectives.....	18
6.6 Taux de détournement moyen d'emballages et papiers journaux.....	18
6.7 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil.....	19
6.8 Synoptique du tri et de la valorisation des collectes sélectives.....	19
6.9 Fiche signalétique du centre de tri de Blaye les Mines.....	20
6.10 Données sur le tri des collectes sélectives.....	20
6.11 Particularités et évolutions	20

7 Filières Biodéchets.....	21
7.1 Organisation de la filière des bio-déchets.....	21
7.2 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL.....	22
7.3. Compostage individuel	22
8 Les déchetteries.....	23
8.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages recueillis déchetteries.....	23
8.2 Organisation de la filière des déchets dangereux des ménages.....	24
8.3 Tonnages et repreneurs des déchets dangereux.....	24
8.4 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement.....	25
9 Les déchets non ménagers.....	26
9.1 Organisation des filières de déchets non ménagers.....	26
9.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers.....	26
10 Bilan.....	27
10.1 Synoptique de la collecte et du traitement des déchets.....	27
10.2 Répartition des tonnages et origine des déchets du territoire.....	27
10.3 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte.....	28
10.4 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers seuls.....	29
10.5 Bilan global des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés.....	29
11 INDICATEURS FINANCIERS.....	30
11.1 Modalités d'exploitation du service public d'élimination des déchets.....	30
11.2 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées.....	30
11.3 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats.....	30
11.4 Principaux investissements.....	31
11.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes.....	31
11.6 Coût et financement du service.....	31
12 Emploi et conditions de travail.....	32
12.1 Effectifs du service de collecte et de traitement des déchets.....	32
12.2 Mesures en faveur de l'hygiène et la sécurité.....	32
13 Bilan et perspectives.....	33
13.1 Bilan 2018.....	33
13.2 Perspectives 2019.....	33
14 Tableaux de bord de synthèse	34
15.1 Les dispositifs de collecte.....	34
15.2 Les dispositifs de traitement.....	34
15.3 Les données économiques.....	34
15.4 Les données environnementales.....	34

1 PRÉSENTATION

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été créée au 1^{er} janvier 2003. Située à la frange Sud du Massif Central (aux pieds du causse du Ségal), elle s'inscrit dans le commencement de la partie large de la vallée du Tarn. Les derniers chiffres du recensement font apparaître une progression démographique régulière qui la place 2^{ème} agglomération de Midi-Pyrénées.

1.1 Un territoire



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois se compose de 17 communes, formant un bassin de vie autour de sa ville centre, ALBI, qui est la Préfecture du Tarn.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois couvre un territoire de 208,85 km².

1.2 Une dynamique

Découpage du territoire	Nombre de communes	Population légale 2014*	Part/ population totale	Population légale 2015*	Evolution 2011/2012*	% habitat vertical
Population légale 2014*	1	49351	61,00%	49475	0,18%	20%
49351	10	24391	29,50%	24488	0,73%	2%
24391	5	7940	9,50%	8084	1,70%	0%
7940	16	81862	100%	82047	0,61%	14,6%

La population légale 2015 applicable au 1er janvier 2018 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est de **82 047** habitants avec une densité moyenne de population de 392 hab./km².

2 COMPÉTENCES EXERCÉES

La collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés est une compétence statutaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ainsi actée à sa création: « En matière de protection et de mise en valeur de l'Environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, et contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.../... »

2.1 Contexte

Jusqu'au 31 décembre 2004, les organisations territoriales existantes pour les collectes et le traitement des déchets ménagers ont été maintenues. Dès 2005, la collecte sélective en porte à porte a été étendue à tout le territoire et le regroupement des services de collectes et de traitement a été recherché.

2006 est l'année d'achèvement de la mise en place des collectes sélectives en porte à porte sur ALBI.

2007 est la 1^{ère} année pleine de référence et la collectivité lance des études pour l'optimisation.

Les 1^{ères} actions d'optimisation ont débuté sur 2008 avec la conteneurisation du périmètre de l'ex-SMCCV.

- Périmètre de l'ex-Communauté de Commune de l'Albigeois
- Périmètre de l'ex-SMCCV
- Périmètre de l'ex-SICTOM de Marssac



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois exerce ses compétences sur le territoire de ses 17 communes.

Les trois zones, dont ALBI constitue la zone A à part entière, correspondent à des organisations et niveaux de service différents qui sont maintenus sur chaque territoire.

La volonté de la collectivité d'homogénéiser les services de collecte en place, pour répondre aussi à un besoin d'optimisation, a débuté, en 2008, sur la zone B, et s'est achevée début 2009.

- **Zone A : commune Albi seule - Régie Agglo**
- **Zone B : 11 communes – Régie Agglo**
- **Zone C : 5 communes – Entreprise privée**

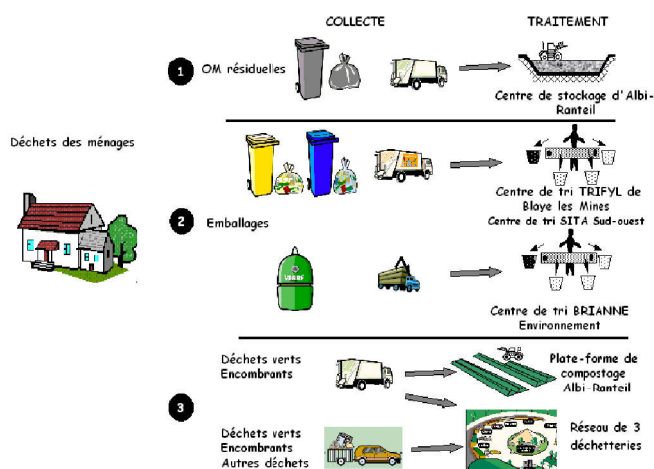
2.2 Répartition des compétences d'élimination des déchets

Compétences exercées	OMR	Verre	Journaux Magazines		Autres emballages		Bio-déchets	compostage individuel	Déchets apportés en déchèterie	Encombrants	Déchets dangereux	Cartons des professionnels	Tous déchets professionnels
Mode d'organisation	AV	PàP	AV	PAP	AV	PAP	PAP	composteurs	AV	PAP	AV	PàP	AV
Collecte													
Transfert/Transport													
Traitement													

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

3 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

3.1 La Zone A

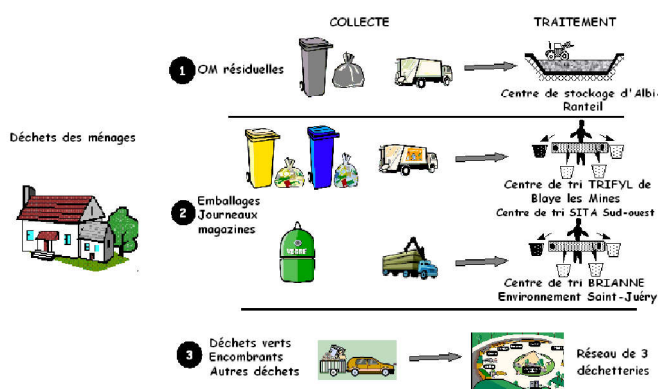


Secteurs et fréquences des collectes

	Centre ville	Couronne	Extérieurs 16 secteurs
Population	4602	4353	40520
OMR	C5	C2	C1
EMR + JMR	C1	C1	C1
Encombrant (1)	C1	C1	C1
Déchets verts (2)	C1	C1	C1

Les collectes ⁽¹⁾ et ⁽²⁾ sont sur appel ; ⁽²⁾ pour les personnes à mobilité réduite.

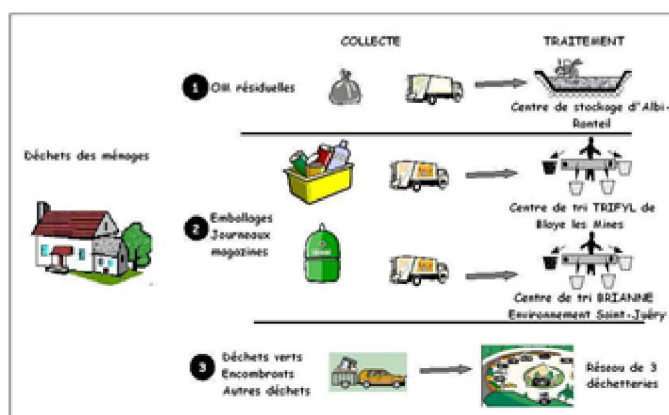
3.2 La Zone B



Secteurs et fréquences des collectes

	Bourgs 3 secteurs	Extérieurs 4 secteurs	Rural 3 secteurs
Population	11803	12635	
OMR	C2	C1	C1
EMR + JMR	C1	C1 ou C0,5	C0,5

3.3 La Zone C

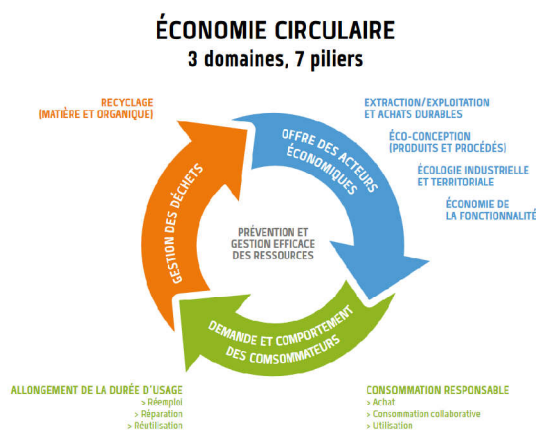


Secteurs et fréquences des collectes

	Les bourgs 4 secteurs	Rural 1 secteur
Population	8084	
OMR collecte combinée	C1	C1
OMR seule	C1	
EMR + JMR Collecte combinée	C1	C1

4 LES MESURES DE PRÉVENTION

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé d'engager un projet d'économie circulaire sur son territoire. La première étape de cette démarche couvre la période 2018-2020. Elle consiste en un programme de 30 actions, ambitieux et réaliste, décliné sur trois publics : les ménages, les entreprises, les administrations. En parallèle, l'agglomération a adopté le 18 juillet 2018 son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.



Nouvelle offre de compostage individuel et collectif.

Une nouvelle gamme de composteurs proposée (en bois). Un nouveau service de réservation en ligne avec une formation des usagers assurée au moment de la distribution. Une offre d'accompagnement pour les projets de compostage collectif (résidences, quartiers) et d'établissement (administrations, entreprises).

754 composteurs ont été distribués en 2018.

Création d'un module gratuit d'accompagnement au tri sélectif pour les établissements (entreprises, scolaires, administrations...). L'agglomération intervient sur site avec diagnostics (déchets, site, communication, équipement), formation du personnel, préconisations méthodologiques et supports de communication. Déploiement de ce module dans des établissements scolaires, des administrations et des entreprises.

Redéploiement de l'autocollant « Stop pub » via le Grand A pour toucher et informer un maximum de grand albigeois sur l'importance et les enjeux de la réduction des imprimés non sollicités : 800 000 tonnes distribuées en France en 2015, soit une moyenne de 12kg par habitant sur une année.

Dans l'Albigeois, seules 10% des boîtes aux lettres en sont dotées. Avec 5 000 nouveaux foyers de plus équipés, ce serait 200 tonnes de déchets évités, soit 30 000€ d'économies pour leur traitement.



Communauté d'agglomération de l'albigeois

Réemploi

Début de la co-construction d'une stratégie de réemploi, concernant tous les encombrants et objets déposés en déchetterie, avec les acteurs du réemploi et de l'économie sociale et solidaire du Grand Albigeois.



Lancement de la plate-forme de réemploi Localocczaz, nouveau service gratuit d'échanges entre voisins du territoire permettant le don ou la vente d'objets. Ces derniers peuvent réduire de 13 kg par an les déchets de chacun et évitent la fabrication de nouveaux objets et donc la consommation de matières premières supplémentaires.



Événements / manifestations

Accueil de la Foire de la récupération et du réemploi. Le 25 novembre 2018, l'agglomération a accueilli la 6ème édition de la foire de la récupération et du réemploi. Plus de 5700 personnes sont venues à la rencontre d'une quarantaine d'exposants et d'ateliers permettant d'apprendre à réparer, relooker, fabriquer ou recycler des matériaux et objets.

Participation à plusieurs événements sur l'année avec la promotion du compostage et le rappel des bons gestes de tri, dont Ferme en Ville, HabiTarn...

Lancement d'une étude pour la mise en place de la Redevance Spéciale sur le territoire de l'agglomération. Pour les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations), la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité (collecte et traitement). La RS est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion (collecte et traitement principalement) de ces déchets.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

Organisation de la collecte des textiles, linges et chaussures



La collecte des textiles constitue une collecte préservante en vue d'activités de réemploi ; en effet, 62% des textiles récupérés sont réutilisés le solde étant dirigés vers le recyclage.

Depuis le 1er janvier 2007, la responsabilité des entreprises vendant en France des TLC (les "metteurs en marché") a été élargie à la prise en charge des déchets issus de leurs produits : c'est la "Responsabilité Élargie du Producteur" (ou R.E.P.).

600 000 tonnes de TLC sont mis en marché en France chaque année, soit près de 10 kilos par an et par habitant. Développer les meilleures conditions pour réutiliser, recycler ou à défaut, valoriser sous d'autres formes les TLC usagés, constitue un enjeu collectif essentiel. En effet, moins de 2 kilos de TLC usagés faisaient l'objet d'une collecte séparée en 2009* et de 2,5 kilos en 2013*. L'objectif est d'atteindre près de 5 kilos par habitant d'ici 2019 (objectif fixé par l'agrément d'Eco TLC pour la période 2014-2019).

En 2018, la collecte de TLC (via le réseau des bornes textiles) sur l'Albigeois est de 247 tonnes représentant un ratio de 3,01 kg/hab.



54 points d'apport volontaire dédiés à la collecte des textiles linges et chaussures (TLC) sont implantés sur le territoire.

Ceux-ci sont mis à disposition par deux opérateurs qui ont conventionnés avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (SRCE et LE RELAIS).

Pour la filière TLC, Eco TLC est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour mettre en œuvre le dispositif. Ses travaux s'inscrivent dans une logique d'implication de l'ensemble des parties prenantes de la filière.



Les TLC collectés qui peuvent être reportés sont donnés ou revendus dans les boutiques des associations caritatives ou sur le marché du vêtement d'occasion, en France et à l'étranger. Ceux qui ne sont pas en assez bon état sont recyclés : transformés en chiffons d'essuyage ou remis à l'état de fibres pour être réintroduits dans la fabrication de nouveaux produits.

En facilitant le déploiement de la collecte sélective des TLC usagés, l'Agglo participe, avec Eco TLC, à la prévention de l'augmentation continue des volumes de déchets ménagers, et à préserver les ressources naturelles.



Le projet proposé par Eco TLC engage la filière textile – du producteur au recycleur en passant par le citoyen – dans une dynamique de progrès. Les actions proposées pour détourner les textiles usagés de la poubelle (sensibilisation au don, soutien à l'innovation, promotion des dispositifs de collecte, etc.) ont des impacts positifs sur le plan environnemental (réduction des déchets), économique (croissance durable pour les activités de récupération et de valorisation) et social (création d'emplois).

Communauté d'agglomération de l'albigeois

Indicateurs globaux de prévention

	2010 (année de référence)	2017	2018	Évolution n/n- 1 en %	Évolution 2010/2018 en %
Quantités de déchets ménagers et assimilés produits (Inertes compris) – DMA en tonnes	52 345	52 713	51866	-1,60%	-0,91%
Ratio par hab.	659 kg	644 kg	632 kg	-1,90%	-4,1%
Quantités d'ordures ménagères et assimilés produites – OMA en tonnes	28 170	28 878	29 112	0,81%	3,34%
Ratio par hab.	355 kg	352 kg	354 kg	+0,57 %	-0,28%
Quantités d'ordures ménagères résiduelles produites – OMR en tonnes	21 716	22 609	22 835	0,99 %	5,15 %
Ratio en kg/hab.	273	276	278	0,72%	1,83 %
Quantités de déchets évités par compostage individuel en tonnes	1 371	1705	1931	13,20%	40,85 %
Ratio en kg/hab.	17	21	23,5	11,90%	38,24%
Taux de valorisation (hors Inertes)	34,58%	43,62 %	43,48%	-0,32%	25,73%

Les quantités totales de déchets produites sur le territoire et gérées par l'agglomération sont en baisse à -0,91 % par rapport à l'année de référence en matière de prévention des déchets et baissent de 4,1% si on considère le ratio par hab.

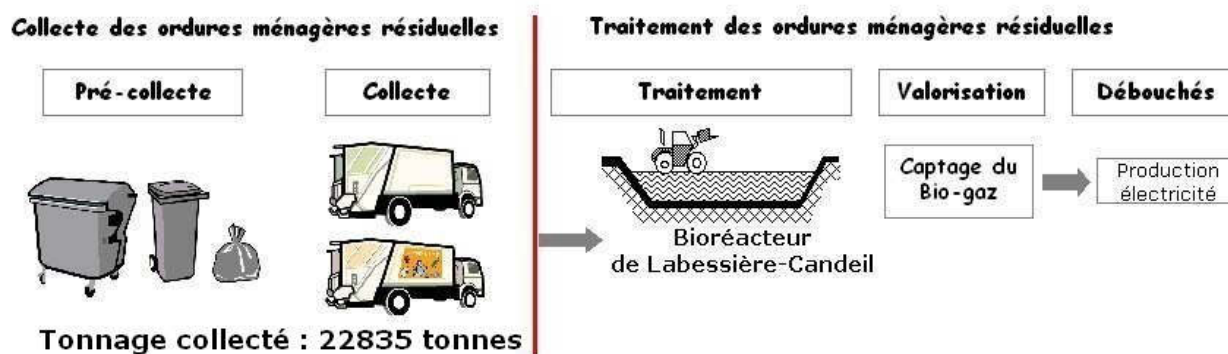
Les quantités de déchets évités par compostage individuel augmente grâce au nombre de composteurs placés chez les particuliers (+13,2 % de tonnes évitées).

Le taux de valorisation global des déchets progresse de 25,73 % sur la période 2010/2018.

5 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles en régie auprès de 91% de la population. Les 9% restant sont assurés par une entreprise privée.

5.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles

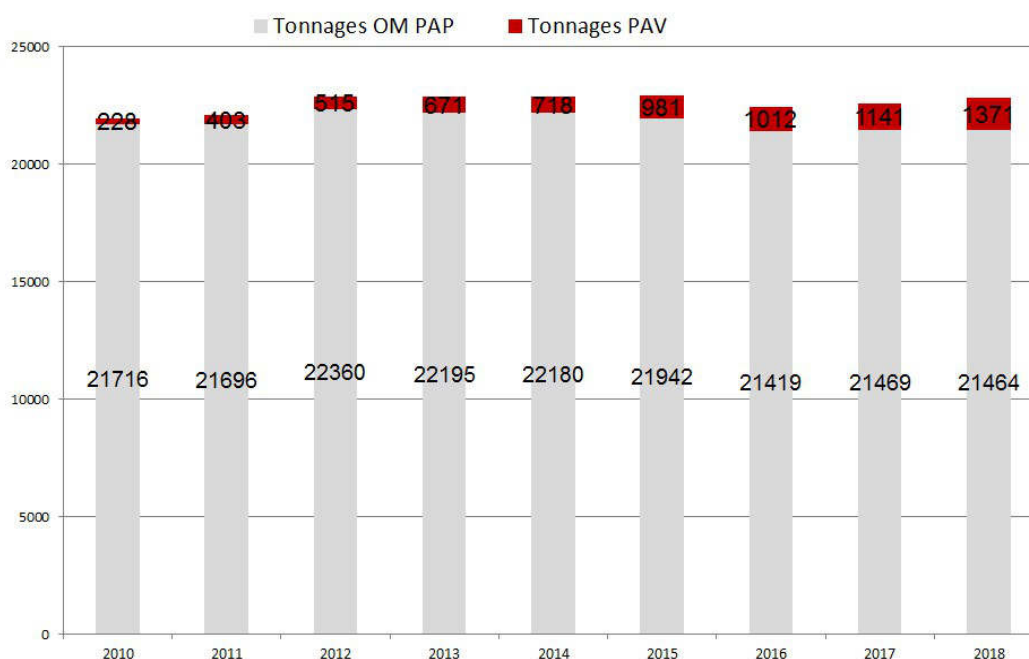


5.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles

	Habitants desservis	Tonnes collectées	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Évolution ratio n/n-1 (%)
Collectes en Régie (PAP + PAV)	73963	20668	279	1,1%
Collectes Entreprise privée (PAP)	8084	2167	268	-1,47%
Totaux	82047	22835	278	0,72%

Les tonnages totaux collectés en 2018 sont en légère hausse par rapport à l'année précédente (+1%) tandis que le ratio par hab. évolue à 278 kg/hab.

5.3 Évolution des tonnages



Communauté d'agglomération de l'albigeois

2005 : lancement des collectes sélectives. Les ordures ménagères résiduelles baissent de 12,43%.

2009 : baisse confirmée des OMR (- 3,5 %) et consolidée par l'impact de la crise économique.

2010 : hausse de 2,6% des OMR collectées, reprise niveau 2008 faussée par tonnages de fin 2009 qui ont été collectés en 2010 (mouvement social de décembre 2010).

2012 : hausse de 3% des tonnages (zone A : +4% ; zone B : -0,2% ; zone C : +1,7%)

2013 : les collectes en porte à porte baissent de 0,7% tandis que celles des points d'apport volontaire augmentent de 30%.

2014 : baisse de 1% des OMR, les tonnages de PAV progressent de 7,5%.

2015 : stabilité des OMR à +0,1%, les tonnages de PAV progressant de 36%.

2016 : baisse de 2,5% des quantités d'ordures ménagères résiduelles, les tonnages collectés en apport volontaire progressant de 3%.

2017 : stabilité extrême des ordures ménagères collectées en porte à porte tandis que l'apport volontaire progresse de 13% en quantités collectées

2018 : +0,99% des OMR mais +20,1% de l'apport volontaire

5.4 Données détaillées sur les zones de collecte

	Secteurs	Habitants desservis	Fréquence (Jours de collecte)	Contenant	Tonnages collectés en 2018	Total tonnages	Ratio par habitant (kg/hab/an)
Collecte en porte à porte	Zone A centre ville	4 601	C5 (lundi au samedi)	Sac	2 251,70	14 090,24	489
	Zone A couronne	4 354	C2 (mardi et samedi)	Bac	932,00		214
	Zone A extérieurs (16)	40 521	C1 (lundi au vendredi)	Bac	10 906,54		269
	Zone B Les bourgs (3)	11 803	C2 (lundi au samedi)	Bac ou libre	3 305,48	5 206,18	280
	Zone B extérieur et rural	12 685	C1 (lundi au vendredi)	Bac ou libre	1 900,70		150
	Zone C Prestations de services par entreprise	8 084	C1 ou C2 (lundi mardi jeudi vendredi)	Sac ou libre	2 167,21	2 167,21	268
Collecte en apport volontaire	Toutes zones	82 047	PAV OM	Sac	1 371,32	1 371,32	17

5.5 Répartition géographique et analyse des fréquences de collecte



Début 2009, la zone B en C1 est conteneurisée ainsi que PUYGOUZON et SAINT-JUERY passées de C2 en C1 en ordures ménagères.

La conteneurisation est une des pistes d'optimisation mise en œuvre à partir de 2008 couplée avec un passage généralisé en collecte hebdomadaire sur tout le territoire. Elle s'est poursuivie en 2010 sur la zone C. Seule ALBI est maintenue encore avec cinq collectes en centre ville et deux pour la 1^{ère} couronne.

Fréquences de collectes

	C2A	Observations
OMR C1	68%	Territoire non aggloméré important
OMR C2	26%	Centres bourgs
OMR C5	6%	Centre historique très dense d'Albi

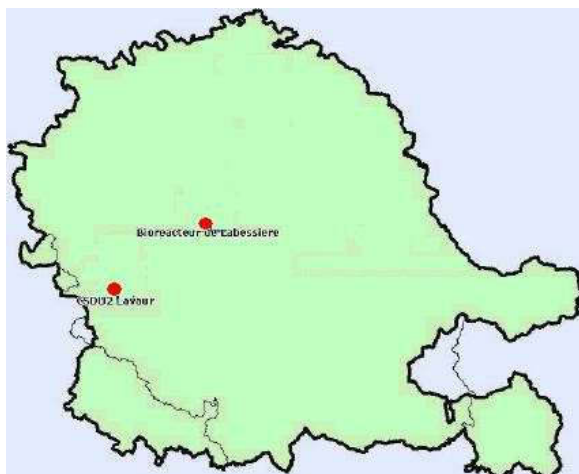
■ OMR C1, C2 ou C5

■ OMR C1

■ OMR C1

Communauté d'agglomération de l'albigeois

5.6 Présentation des unités de traitement dans le Tarn



Le département du Tarn ne compte plus que 2 unités de traitement des ordures ménagères résiduelles en 2011 (Bioréacteur de Labessière Candeil et CSDU de Lavour).

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées par le bioréacteur de Labessière Candeil dont l'exploitant est le syndicat mixte départemental Trifyl avec qui la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a conclu un marché en 2012.

 Périmètre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers du Tarn

5.7 Fiche signalétique du bioréacteur de Labessière Candeil

Bioréacteur de Labessière Candeil	
Maître d'ouvrage et exploitant	Trifyl
Capacité autorisée de stockage	180 000 T/an
Tonnages Agglo enfouis	27 758 tonnes
Part des tonnages Agglo	15,00%
Traitement des rejets	Export des lixiviats en station d'épuration industrielle



5.8 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement

Nature déchets enfouis	Tonnages enfouis année n	% total	Tonnages enfouis année n-1	% n/n-1
OMR	22835	81,40%	22609	0,99%
Refus de tri*	478	1,40%	516	-7,36%
Encombrants PAP	44	0,10%	43	2,32%
Encombrants déchetteries	2193	6,10%	2159	1,50%
Encombrants Pro	1019	6,10%	1214	-16,60%
Balayage**	1233	4,90%	1403	-12,11%
Total	27758	100%	27944	-0,70%

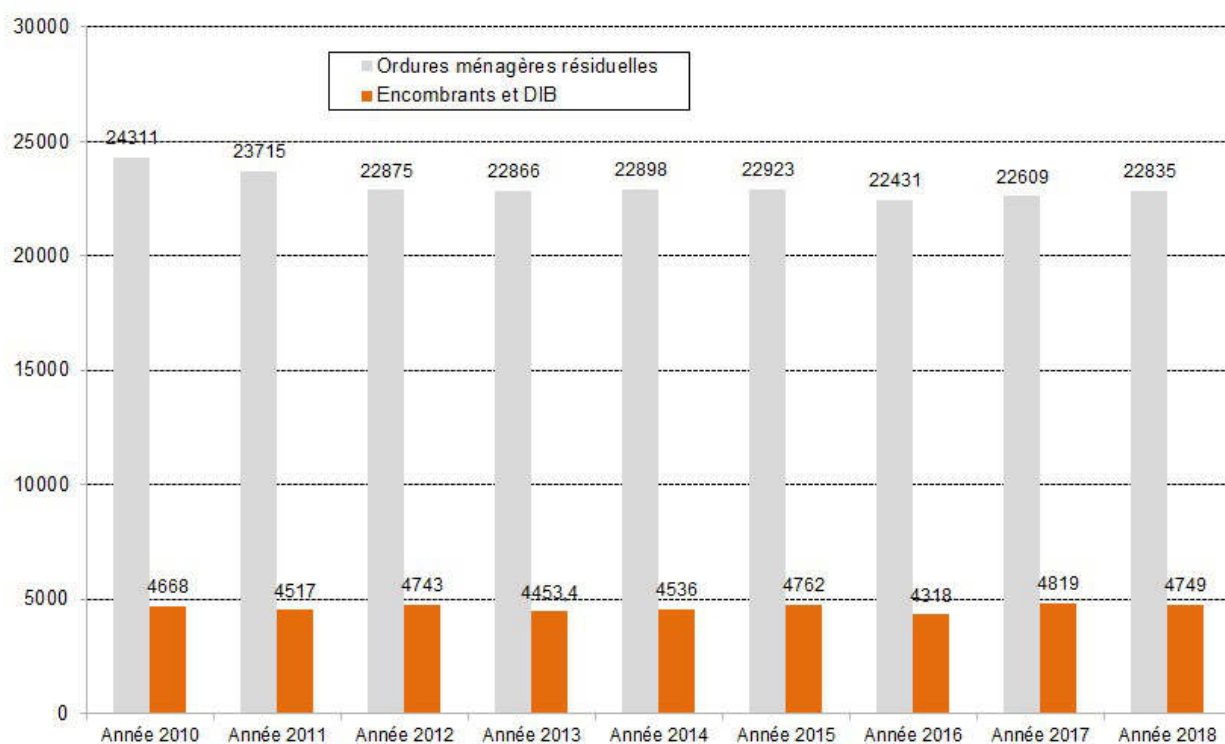
La collecte d'encombrants en porte à porte est réalisée sur la commune d'Albi et sur rendez-vous, ceci expliquant les faibles tonnages en jeu.

*Refus de tri enfouis directement par Trifyl à Labessière-Candeil (non comptabilisé dans le total)

**Déchets de balayage et des marchés de plein air de l'ensemble de l'agglomération.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

5.9 Évolution des tonnages enfouis au CSDND ALBI – RANTEIL ou pris en charge sur le site de Ranteil pour transfert vers Labessière Candeil (à partir de novembre 2010)



La rubrique « Autres » est constituée par les encombrants des déchetteries, les déchets de voiries, balayage et marchés de plein air.

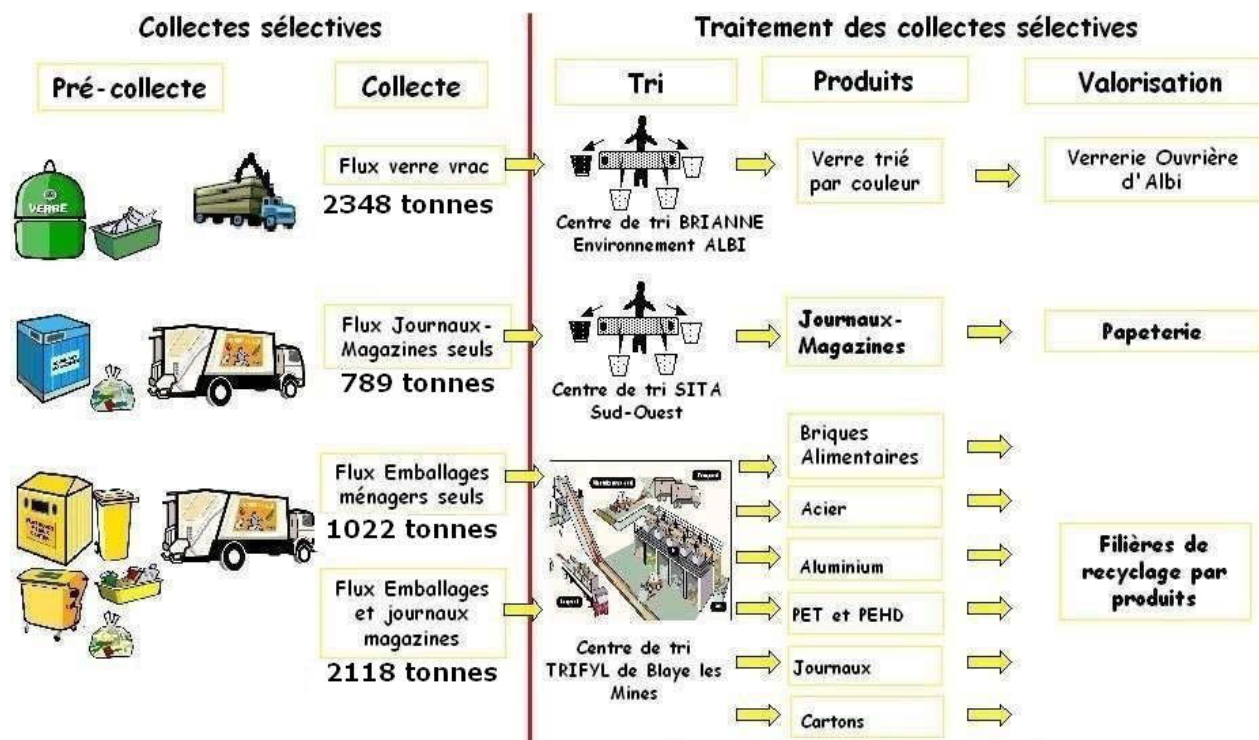
Observations

Le total des déchets pris en charge en 2018 et destinés à l'enfouissement est stable.

6 FILIÈRES EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise les collectes sélectives hors verre en régie auprès de 91% de la population ; les 9% restant sont en prestations de service avec l'entreprise COVED sur le territoire de la zone C. Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire depuis avril 2010.

6.1. Organisation de la filière des emballages ménagers



6.2. Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers

Secteurs		Flux verre				Flux JRM seuls (journaux, magazines)				Flux EMR seuls (emballages)				Flux EMR avec JMR (journaux + emballages)			
		Modalités de collecte				Modalités de collecte				Modalités de collecte				Modalités de collecte			
		Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour
Zone A	Centre ville	AV	Conteneur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	PAP	Sac jaune	1	J
	Extérieurs	AV	Conteneur	-	-	PAP	Sac bleu	1	L-Ma-M-J-V-S	PAP	Sac jaune	1	L-Ma-M-J-V-S	-	-	-	-
Zone B	Zone B1	AV	Conteneur	-	-	PAP	Sac bleu	0,5	M - V	PAP	Sac jaune	0,5	M - V	-	-	-	-
	Zone B2	AV	Conteneur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	PAP	Sac jaune	1	M - J - V
Zone C		AV	Conteneur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	PAP	Caissette	1	L - Ma - J - V

100 % du verre est collecté en apport volontaire.

61,9% de la population est en collectes sélectives bi-flux porte à porte fréquence hebdomadaire et 7,6% en fréquence bimensuelle.

30,5% de la population est en collectes sélectives mono-flux porte à porte avec une fréquence hebdomadaire.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

Particularités et évolutions :

L'installation de dispositif de collecte sélective en conteneurs enterrés se poursuit au gré des besoins spécifiques liés au type d'habitat desservi.

Au 31 décembre 2017, le territoire compte 236 (+15%) points d'apport volontaire enterrés répartis de la façon suivante :

- ▲ Emballages et papiers : 68;
- ▲ Verre : 58 ;
- ▲ Ordures ménagères résiduelles : 102

L'ensemble de ces équipements sont répartis sur 89 sites au sein des 16 communes de l'agglomération.



INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRÉS

(QUARTIER DE CANTEPAU - ALBI)

6.3. Données sur les collectes des emballages ménagers

	Habitants desservis	Mode de collecte	Tonnages en sortie année n	Ratio par habitant (kg/hab/an)		% n/n-1	Fourchette nationale ratio collecte	
Flux 1 Verre AV	82047	AV	2348	28,6		2,80%	25	
Flux 2 JRM seuls	51671	PAP	789	15,3	35,05	2,00%	AV : 16	PAP : 25
Flux 3 EMR seuls	51671	PAP	1022	19,8		1,00%	AV : 8	PAP : 16
Flux 4 EMR plus JRM	30376	PAP	1885	66,05		-0,60%	AV : 24	PAP : 41
Flux 5 EMR plus JRM	82047	PAV	233	2,8		12,00%		
Total	82047	-	6277	76,5		-0,10%		
							AV : 34-64 PAP : 61-98	

AV : apport volontaire; PAP : porte à porte

Le verre :

En 2018, les tonnages de verre progressent de 3,2 %.

Le bilan depuis l'année de référence 2011 fait état d'une augmentation des quantités annuelles collectées de 23 %. Le programme d'amélioration lancé en 2012 (densification et renouvellement des colonnes à verre) continue à produire des effets sur les tonnages collectés et valorisés.

Le parc de colonnes à verre installées s'élève à 238 sur l'ensemble du territoire soit une densité de 29 colonnes pour 10 000 habitants (soit un point verre pour 344 habitants).

Le total des emballages papiers ménagers :

L'ensemble des tonnages de collecte sélective y compris le verre sont stables à -0,1% (ratio par habitant de 76,5 kg).

Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.4 Moyens de la collecte sélective



Pour assurer les collectes sélectives en bi-flux (collecte séparée des emballages et des papiers), la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est dotée de deux bennes sélectives bi-compartmentées.

Dans le contexte actuel, où 67% de la population est en collecte sélective porte à porte bi-flux, ces deux véhicules tournent à plein temps sur 6 jours hebdomadaires. Les collectes sélectives porte à porte mono-flux sont assurées avec des BOM classiques.

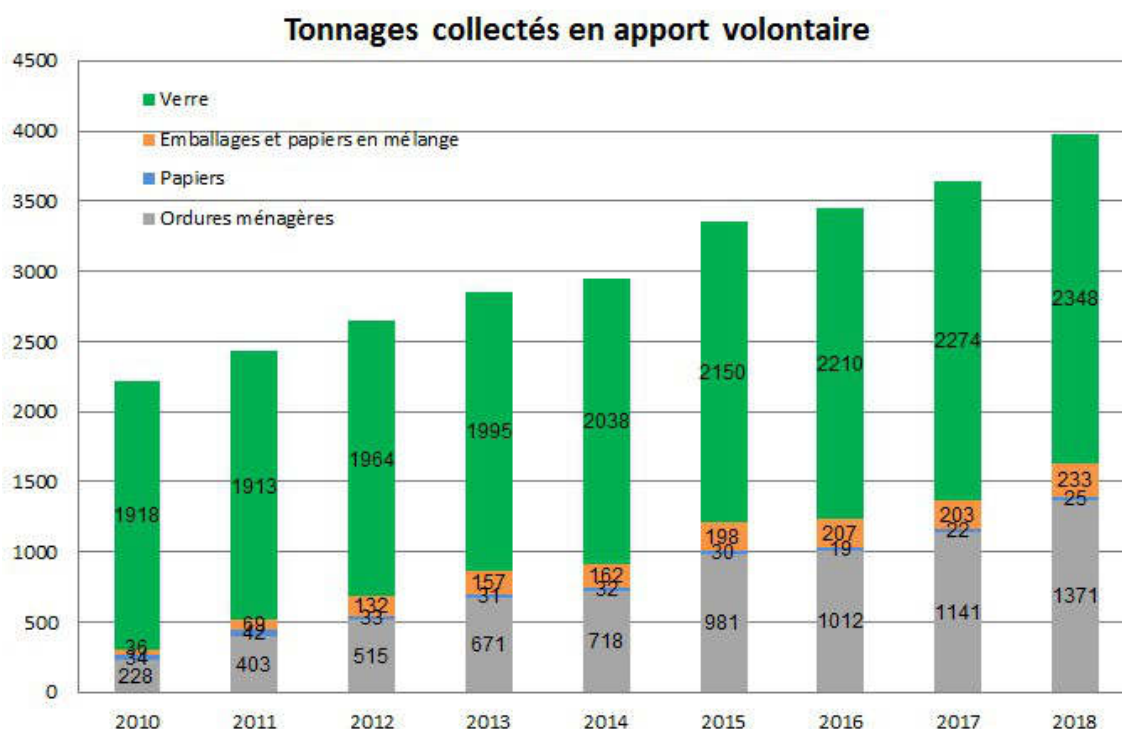
Le vidage des conteneurs de regroupement enterrés et semi-enterrés est assuré par le secteur Traitement du service Gestion des déchets avec un camion-grue spécifique.

← Ci-contre, vidage d'un conteneur enterré

Infos Service : Collecte en point d'apport volontaire

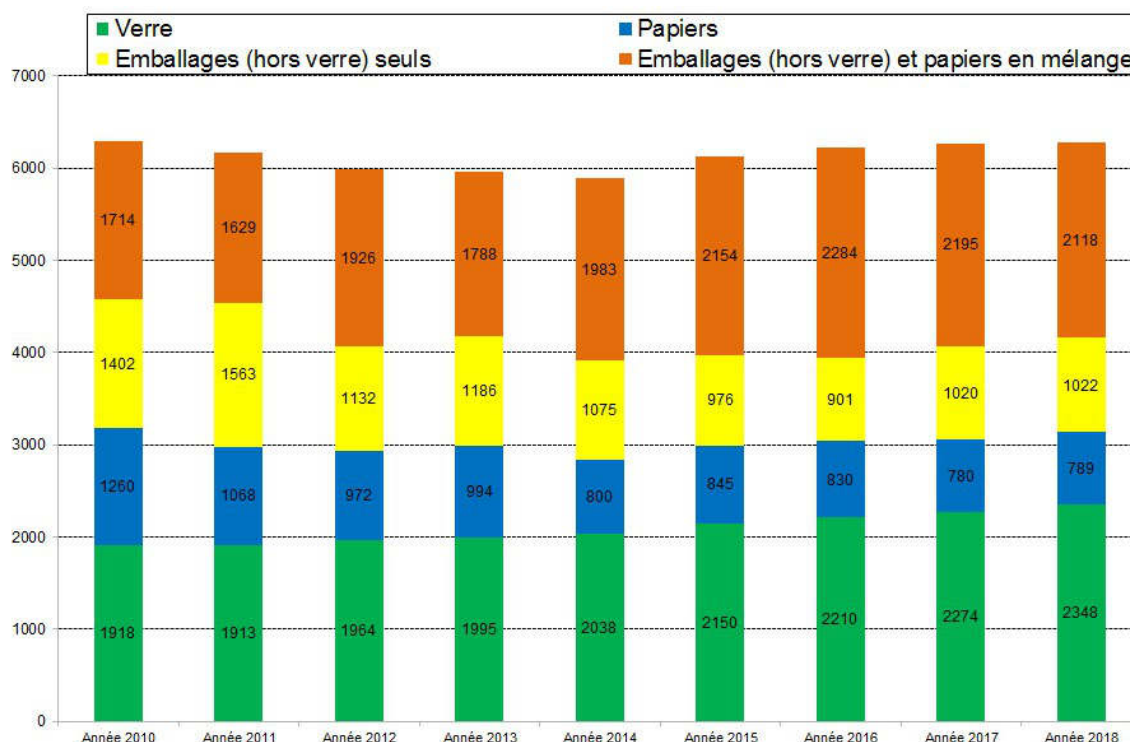
En 2018, la collecte sélective hors verre en apport volontaire a produit 258 tonnes d'emballages et papiers collectés.

Le programme d'équipements de l'habitat collectif dense mené en partenariat avec Tarn Habitat permet notamment une meilleure desserte de ces zones en matière de collecte sélective des emballages et papiers.



Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.5 Évolution des performances des collectes sélectives



2016 : baisse des tonnages papiers (stop-pub et modes de consommation) et une hausse des emballages collectés (y compris le verre qui progresse de 15,2% par rapport à 2010).

2017 : baisse des tonnages papiers (stop-pub et modes de consommation) et une hausse des emballages collectés (y compris le verre qui progresse de 15,2% par rapport à 2010).

2018 : stabilité des tonnages totaux mais poursuite de la hausse des performances du verre

6.6 Taux de détournement moyen d'emballages et papiers journaux

Ratios 2018

Ordures ménagères et assimilés (OMA) = ordures ménagères résiduelles + collecte sélective des emballages et papiers	354,8 Kg/hab/an
Emballages et journaux triés	76,5 Kg/hab/an
Taux de recyclage	21,60%

Faits significatifs

Le gisement total des ordures ménagères et assimilés progresse légèrement à + 0,8%. Les ordures ménagères résiduelles sont en hausse de 1%.

La collecte des déchets emballages et papiers recyclables est très stable à +0,1% mais en détail on observe une stabilité des tonnages de papiers (+1%), un essoufflement sur les emballages hors verre (-1,6%) mais toujours une amélioration pour la collecte du verre (+3,2%).

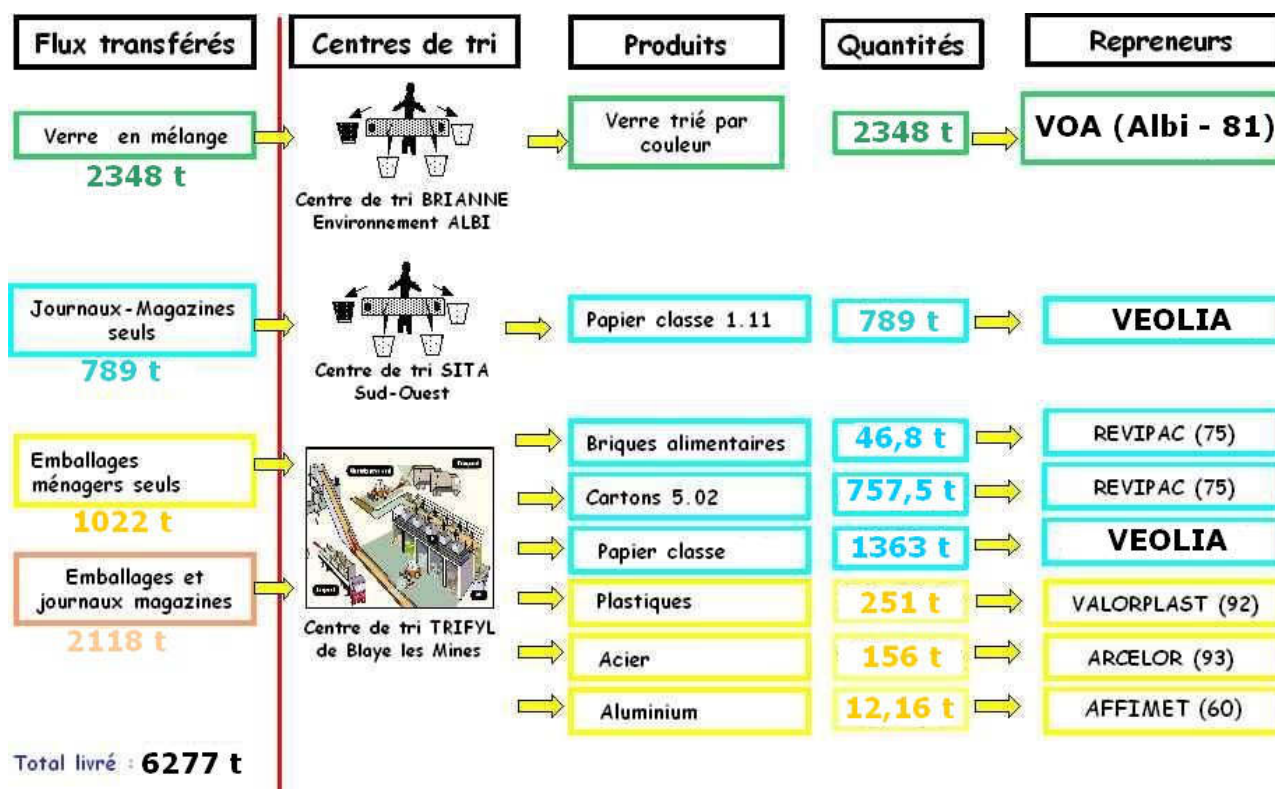
Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.7 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure le transport de ses collectes sélectives vers les différents centres de tri par l'intermédiaire du centre de transfert installé sur le site de RANTEIL à Albi.

Centre de transfert ALBI - RANTEIL		Station de transfert réservé à la régie de collecte
Maître d'ouvrage	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Exploitant	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Arrêté d'autorisation	En date du 22 juillet 2010	
Technique utilisée	Déversement gravitaire sans compactage et approvisionnement par fonds mouvants alternatifs (FMA)	
Particularités	Bâtiment entièrement fermé Toiture photovoltaïque	

6.8 Synoptique du tri et de la valorisation des collectes sélectives



Communauté d'agglomération de l'albigeois

6.9 Fiche signalétique du centre de tri de Blaye les Mines



Centre de tri de Blaye les Mines	
Maître d'ouvrage	TRIFYL
Exploitant	TRIFYL
Capacité	15000 T/an
Caractéristiques techniques	Fosse, cabine de pré-tri, crible en étoile, électro-aimant, 2 lignes de tri, alvéoles de stockage, presse à balles et stockage des balles
Traitement des refus de tri	Enfouissement au centre de stockage de déchets non dangereux de Labessière Candeil

6.10 Données sur le tri des collectes sélectives

Produits	Tonnages valorisés										Taux de refus moyen
	Papier 1.11	Gros de magasin	Carton 5.02	Briques 5.03	Flaconnages plastiques	Acier	Aluminium	Verre	Films plastiques	Refus de tri	
Centre de tri BRIANNE Environnement SAINT-JUERY (81)	-		-	-	-	-	-	2348	-		0 %
Centres de tri TRIFYL BLAYE LES MINES (81)	971,22	391,78	757,54	46,76	251	156	12,16	-	24,36	478,11	15,24%

Les 15,24 % de refus moyen correspondent à 478 tonnes cumulées aux centre de tri de Blaye les Mines et centre de tri de Labruguière sur 3140 tonnes de tonnes entrantes.

6.11 Particularités et évolutions

En 2018, l'ensemble des flux de collecte sélective est stable mais le verre continue continue à progresser à +3 % (ratio par habitant de 28,6 kg).

Les tonnages de papiers collectés séparément en porte à porte s'établissent à hauteur de 789 tonnes sur l'ensemble du territoire et ont diminué de près de 8% depuis 2015.

Plus de 60% des tonnages de matériaux triés en centre de tri sont constitués par des fibreux (papiers et cartons).



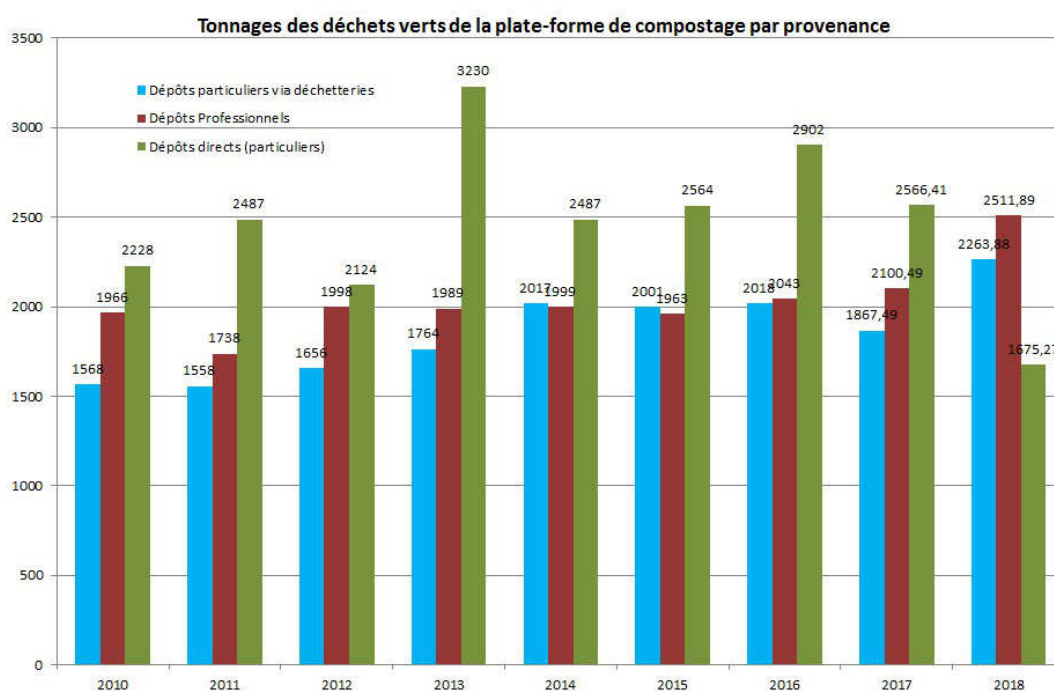
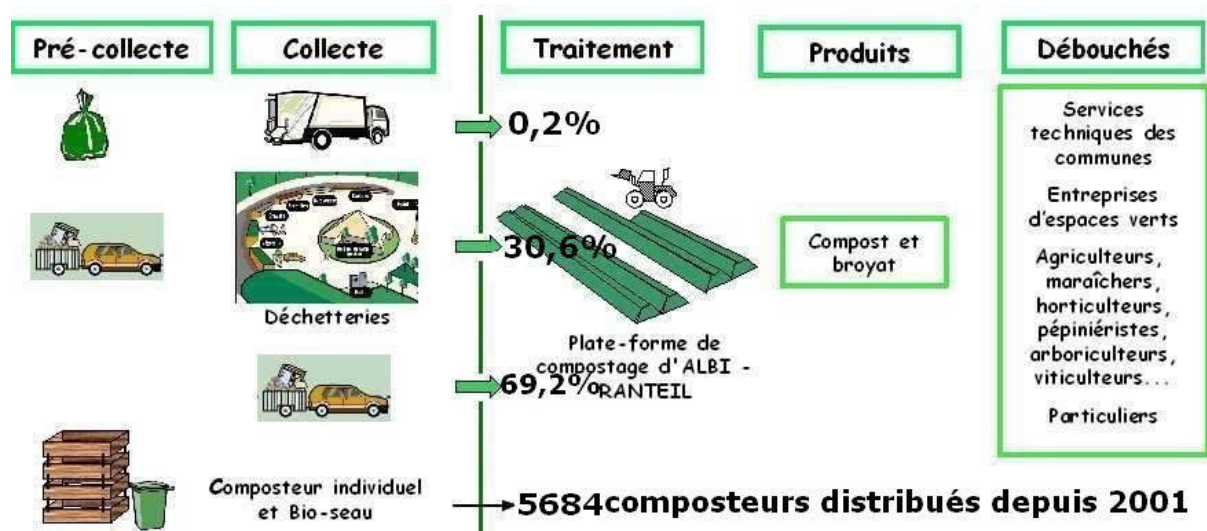
Faits significatifs

Les collectes sélectives ont une qualité globale stable et des tonnages en hausse par rapport à l'année précédente.

7 FILIÈRES BIODÉCHETS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise en régie une collecte de déchets verts en porte à porte sur ALBI sur appel auprès des personnes à mobilité réduite. La population de tout le territoire peut aussi déposer les déchets verts dans trois déchetteries et accéder à la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL. Enfin, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois continue de promouvoir la pratique du compostage individuel.

7.1 Organisation de la filière des bio-déchets



Communauté d'agglomération de l'albigeois

7.2 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL

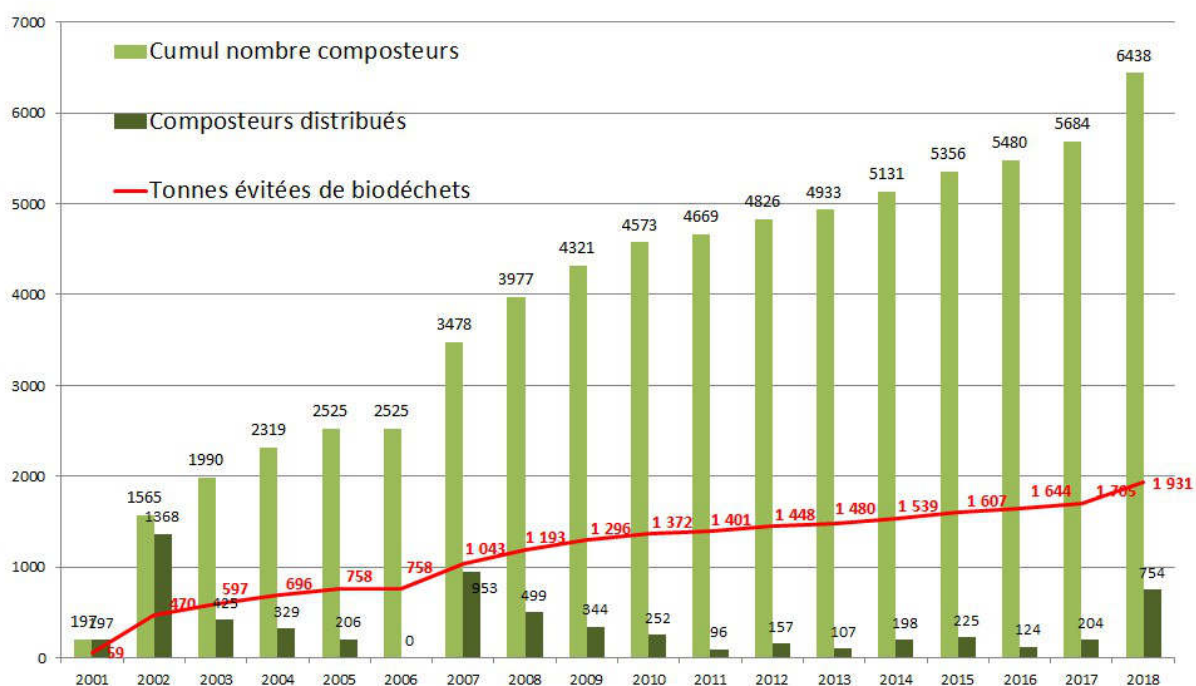
Plate-forme de compostage d'ALBI - RANTEIL	
Maître d'ouvrage	Régie
Exploitant	SEDE Environnement
Tonnages autorisés	10 000 T
Tonnage traité 2017	6951 tonnes
Part C2A ménages	62,00%
Technique utilisée	Broyage, compostage en andains, criblage



7.3. Compostage individuel

En 2018, 754 kits de compostage supplémentaires ont été distribués (composteur + seau de pré-collecte des déchets alimentaires + guide du compostage).

Depuis l'année 2007 que la Communauté d'agglomération promeut le compostage individuel en proposant des composteurs à prix réduit, ce sont 3913 composteurs qui ont été distribués ; dès 2001, le SITOMA avait déjà engagé la démarche en proposant le même dispositif sur le territoire. Ainsi en 15 ans, ce sont 6438 composteurs qui ont été proposés conduisant à un taux d'équipement d'environ 17 % (sur ménages fiscaux) satisfaisant pour ce genre d'opération. En outre, cela conduit à l'évitement d'environ 1900 tonnes de déchets qui, sans ce dispositif, auraient dû être collectés et traités (économies d'environ 380 000 € annuels en coût de collecte et de traitement).



Évolution du nombre de composteurs distribués sur le territoire et tonnages de biodéchets évités (chiffres en rouge).

8 LES DÉCHETTERIES

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dispose de trois déchetteries sur son territoire.



La déchetterie de SAINT-JUÉRY dessert les habitants situés à l'Est de l'agglomération correspondant à 17 % de la population ; l'exploitation de la déchetterie de Saint-Juéry à l'Est a été reprise depuis le 1er janvier 2017 (précédemment gérée par TRIFYL)

La déchetterie de Gaillaguès reçoit les habitants majoritaires d'ALBI, plus LESCURE et CASTELNAU DE LEVIS, soit 48% de la population ;

La déchetterie de Ranteil draine un périmètre Ouest, Sud et Sud-Est équivalent à 35% de la population.

- Zone de chalandise de la déchetterie de Gaillaguès
- Zone de chalandise de la déchetterie de Saint-Juéry
- Zone de chalandise de la déchetterie de Ranteil

8.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages recueillis déchetteries

Collecte	Produits acceptés	Repreneurs	Traitement
 Apports en déchetteries	Tout venant 2034 t	Trifyl	Enfouissement
	Gravats : 3326 t	ARR	Recyclage
	Ferrailles : 717 t	BRIANE Environnement	Tri et recyclage
	Cartons : 337 t	COVED	Recyclage
	Déchets verts 3172 t	Régie	Plate-forme de compostage ALBI - RANTEIL
	Bois : 1868 t	PAPREC	Tri et valorisation
	Textile : 27,54 t	LE RELAIS	Tri et recyclage
	Huiles 1,8 t	Carmausine de récupération + Oleo recycling	Recyclage ou valorisation
	DEEE : 743 t	ECOSYSTEMES	Démontage et Valorisation
	Piles 4,7 t	COREPILE	Recyclage
	Batteries 15,1 t	ETS MIQUEL	Recyclage
	DMS et emballages souillés 73,5 t	ECODDS + TRIADIS	Traitement et incinération
	Papiers 209 t	VEOLIA	Recyclage
	Mobilier 484 t	ECOMOBILIER	Recyclage

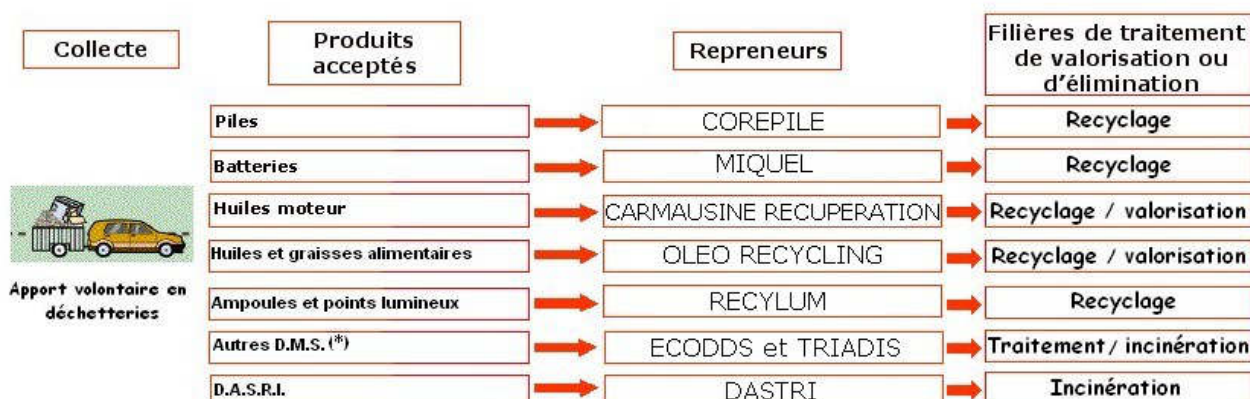
Nombres de visites en 2018 : Ranteil: 68 515 ; Gaillaguès : 68 725 ; Saint-Juéry : 55 000 ; soit plus de 190 000 visites au sein des trois déchetteries du territoire.

Infos Service : Déchetteries

Les trois déchetteries de l'agglomération ont reçu 13013 tonnes de déchets des ménages de l'agglomération, soit une diminution de 1,5 % des tonnages recueillis par rapport à 2017. Le ratio collecté est de 158 Kg/hab./an, le ratio de la part valorisée s'élevant à 92 Kg/hab./an (hors gravats). Ce mode de gestion prend en charge 29% du total des déchets ménagers produits sur le territoire avec un taux de valorisation performant de 78 % (hors gravats) sur les matériaux entrants.

Communauté d'agglomération de l'albigeois

8.2 Organisation de la filière des déchets dangereux des ménages



(*) Acides, bases, produits phytosanitaires, colles, vernis, peintures, solvants, diluants, leurs emballages, produits pâteux ou solides non réactifs, produits inconnus, aérosols autres que ménagers ou d'hygiène ;

8.3 Tonnages et repreneurs des déchets dangereux

Déchets dangereux	Repreneurs	Tonnages expédiés année n	Ratio par habitant (kg/hab./an)	Tonnages expédiés année n-1	Variation n/n-1
Piles	COREPILE	4,7	0,05	4,4	6,80%
Batteries	MIQUEL (81)	15,1	0,12	10,44	44,60%
Huiles usagées moteur	CARMAUSINE DE RECUPERATION (81)	23,61	0,3	24,78	-4,70%
Huiles et graisses alimentaires	OLEO RECYCLING (31)	1,79	0,04	2,93	-38,90%
Ampoules et points lumineux	SAS RECYLUM (75)	2,14	0,03	1,76	21,60%
Autres D.M.S.	ECODDS et TRIADIS SERVICE (31)	73,53	0,74	61,2	20,10%
D.A.S.R.I.	DASTRI	0,41	0,01	0,4	2,50%
TOTAL		121,28	1,48	106,54	13,80%

La collecte en déchetteries et le traitement des déchets dangereux présentant un risque pour l'environnement, les biens et les personnes sont assurés par le biais des déchetteries. En 2018, le ratio par habitant et par an est en hausse à 1,48 kg/hab./an. (+14%).

Le contrat signé avec la société agréée Eco-DDS permet dans le cadre d'une filière élargie de responsabilité du producteur de financer intégralement la collecte et la valorisation des catégories de déchets situées dans le périmètre du contrat (voir schéma ci-dessous).



Communauté d'agglomération de l'albigeois

8.4 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement

Les déchets de soins à risque infectieux font l'objet de puis la fin de l'année 2013 d'un contrat avec la société **DASTRI** dans le cadre du principe de responsabilité élargie du producteur (REP) qui permet de financer au niveau national la filière de collecte et de traitement des déchets par les producteurs.



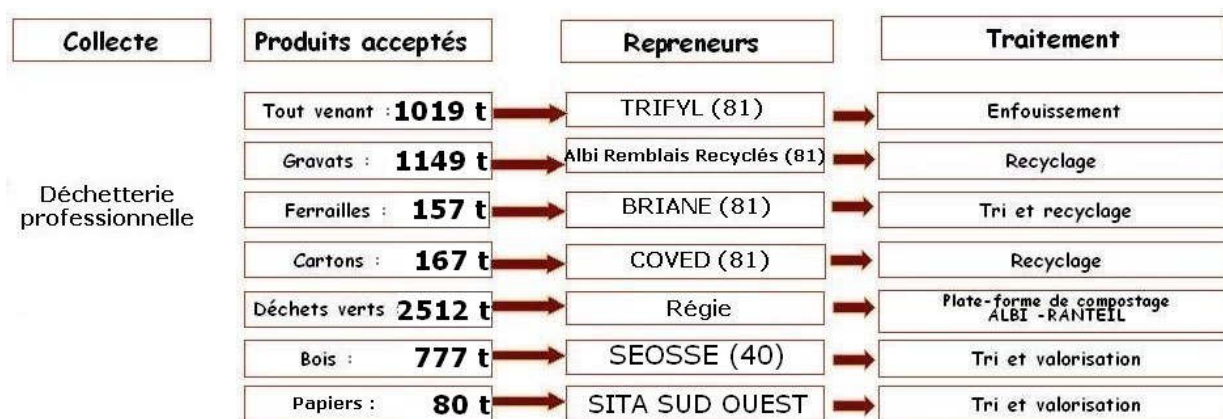
Depuis novembre 2013, les officines font appel au dispositif national pour l'approvisionnement en contenants, les patients en auto-traitement pouvant, au choix, utiliser les points de collecte définis (dont les deux déchetteries de l'agglomération).

9 LES DÉCHETS NON MÉNAGERS

La déchetterie professionnelle de RANTEIL permet de prendre en charge certains déchets des activités du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ce dispositif est une solution pour les entreprises, qui mettent en place progressivement leurs propres filières directes de reprise / valorisation et, d'autre part, pour les petites entreprises, les artisans et autres petits commerces, producteurs de déchets d'activités (néanmoins assimilables aux déchets ménagers) qui ne peuvent être pris en charge par les collectes en porte à porte.

Le tissu économique de l'agglomération, riche de PME et PMI ainsi que d'activités individuelles, est le pourvoyeur largement majoritaire des apports de déchets non ménagers sur la déchetterie professionnelle de Ranteil.

Par ailleurs, des déchets assimilés aux déchets ménagers (déchets non ménagers) sont également pris en charge lors des collectes en porte à porte, néanmoins le règlement de collecte en vigueur prévoit une limitation hebdomadaire du volume pris en charge à 750 litres pour les déchets non inertes et non dangereux collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.



9.1 Organisation des filières de déchets non ménagers

9.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers



Déchetterie professionnelle de Ranteil

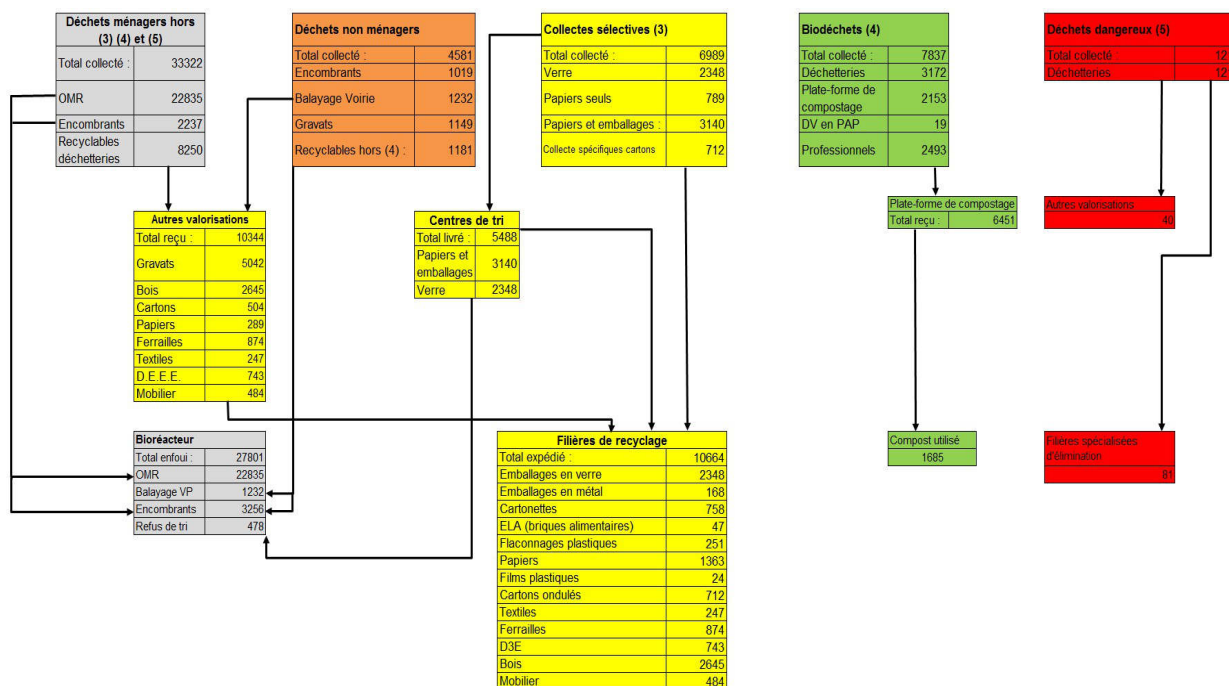
Les déchets des professionnels reçus sur le site d'ALBI - RANTEIL en 2018 représentent 5861 tonnes soit une diminution de 15,5 % par rapport à l'année précédente. Le tout venant enfoui, avec 1019 tonnes, est en baisse de 2,5%, la réception de gravats diminuant aussi de 55 %.

Le taux de valorisation global des matériaux (hors gravats) s'élève à 78 %.

10 BILAN

Le synoptique de synthèse ci-dessous présente un bilan de tous les déchets par flux, origine, en collecte et traitement et dont la production est imputable au territoire de l'agglomération.

10.1 Synoptique de la collecte et du traitement des déchets



10.2 Répartition des tonnages et origine des déchets du territoire

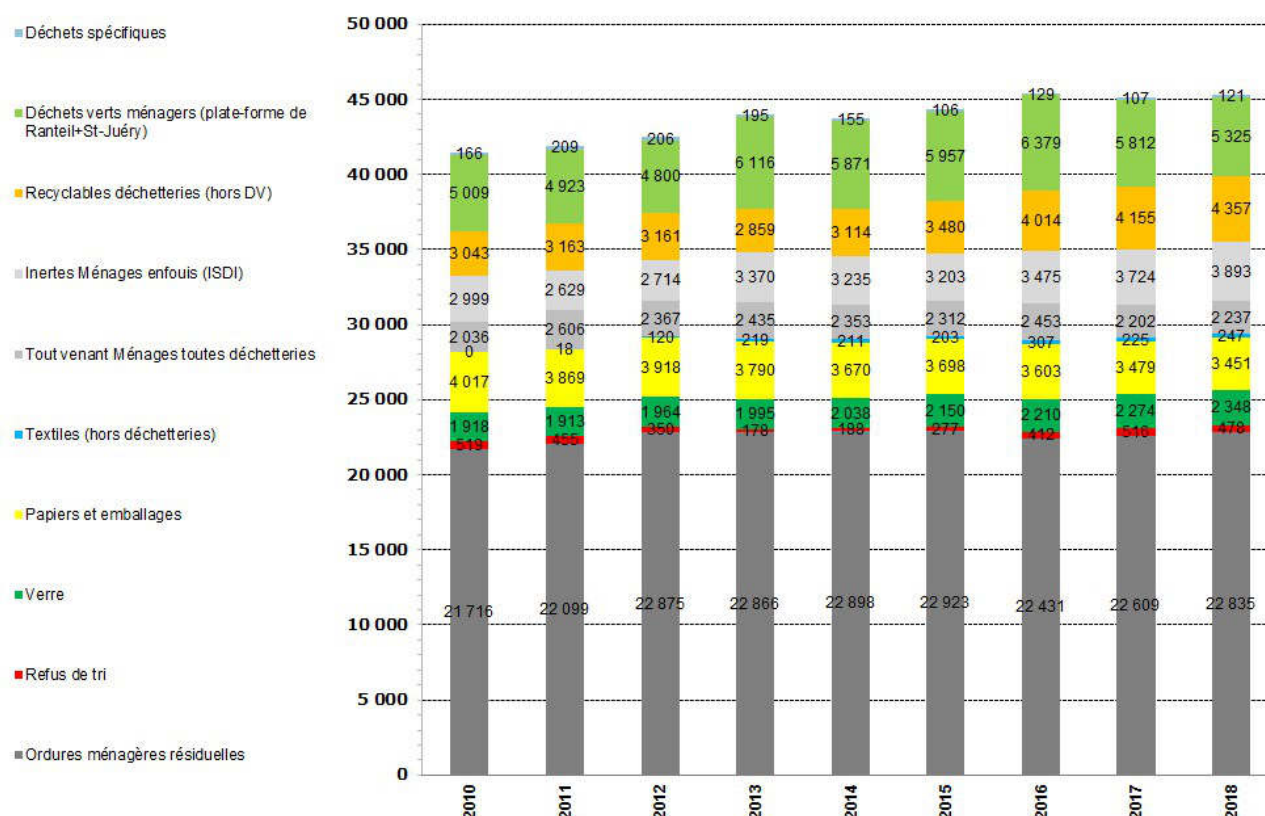
Tonnages de déchets collectés	Tonnages Année n	% /total	kg/hab
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	22 835 t	44,0%	278
Inertes des ménages enfouis	3 893 t	7,5%	47
Verre	2 348 t	4,5%	29
Emballages et papiers	3 929 t	7,6%	48
Déchets verts des ménages	5 325 t	10,3%	65
Recyclables ménages en déchetteries	4 357 t	8,4%	53
Encombrants déchetteries et PàP	2 237 t	4,3%	27
Déchets dangereux	121 t	0,2%	1
Textiles des ménages hors déchetteries (PAV textiles)	247 t	0,5%	3
Déchets non ménagers	6 574 t	12,7%	80
Total des tonnages collectés	51 866 t	100,0%	632

Ainsi **45292 tonnes** (soit 87 % du total) sont issues de la gestion des déchets des ménages incluant néanmoins les déchets professionnels collectés par le biais des collectes en porte à porte.

Les ménages produisent 552 kg/hab. De déchets en 2018 dont 59 % sont collectés en porte à porte et 35 % sont collectés via les déchetteries et la plate-forme de compostage.

10.3 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte

Type déchets	OM résiduelles	Verre	JRM et ERM	Déchets verts	Encombrants	Autres déchets	Déchets dangereux	Totaux
Mode de collecte	Porte à porte	AV	Porte à porte et apport volontaire	Porte à porte Déchetteries et compostière	Déchetteries et porte à porte	Déchetteries	Déchetteries	-
Tonnages totaux collectés	22 835	2 348	3 929	5 325	2 237	8 250	121	45 045
Part / total en %	50,69%	5,21%	8,72%	11,82%	4,97%	18,32%	0,27%	100,00%



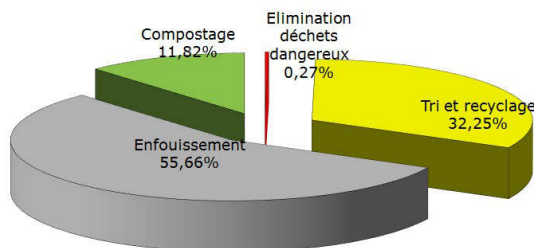
Constat et évolutions

Le graphique ci-contre prend en compte tous les déchets d'origine ménagère (tous modes de collecte confondus), pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

En 2018, la production globale de déchets ménagers par habitant diminue de 0,3 % par rapport à 2017. Les quantités d'ordures ménagères résiduelles augmentent à 278 kg/hab. tandis que les déchets recyclables valorisés (tous flux et modes de collecte) diminuent également à -1% (surtout baisse des déchets verts des ménages de 8% en tonnages).

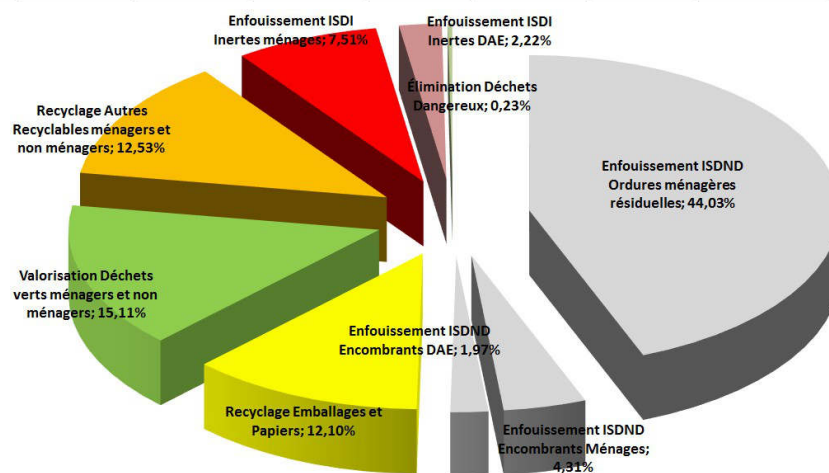
10.4 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers seuls

Type déchets	OM résiduelles	Verre	JRM seuls	EMR seuls	JRM + EMR	Déchets verts	Encombrants	Inertes	Autres déchets valorisables	Déchets dangereux	Totaux
Nature de la valorisation	Bioréacteur	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Compostage	Bioréacteur	Enfouissement Inertes	Tri et recyclage	Elimination	-
Tonnages totaux collectés	22 835	2 348	789	1 022	2 118	5 325	2 237	3 893	4 357	121	45 045
Tonnages dirigés vers une filière de valorisation	0	2 348	789	1 022	2 118	5 325	2 237	0	4 357	121	18 317
Taux de collecte en vue d'une valorisation	40,66%										



10.5 Bilan global des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés

Total		Enfouissement ISDND			Recyclage	Valorisation	Recyclage	Enfouissement ISDI		Élimination
		Ordures ménagères résiduelles	Encombrants Ménages	Encombrants DAE	Emballages et Papiers	Déchets verts ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Inertes ménages	Inertes DAE	Déchets Dangereux
Habitants	82047	82047	82047	82047	82047	82047	82047	82047	82047	82047
Tonnes	51866	22 835	2 237	1019	6 277	7 837	6 497	3 893	1149	121
kg/hab.	644	278	27	12	77	96	79	47	14	1
Part / total en %		44,03%	4,31%	1,97%	12,10%	15,11%	12,53%	7,51%	2,22%	0,23%



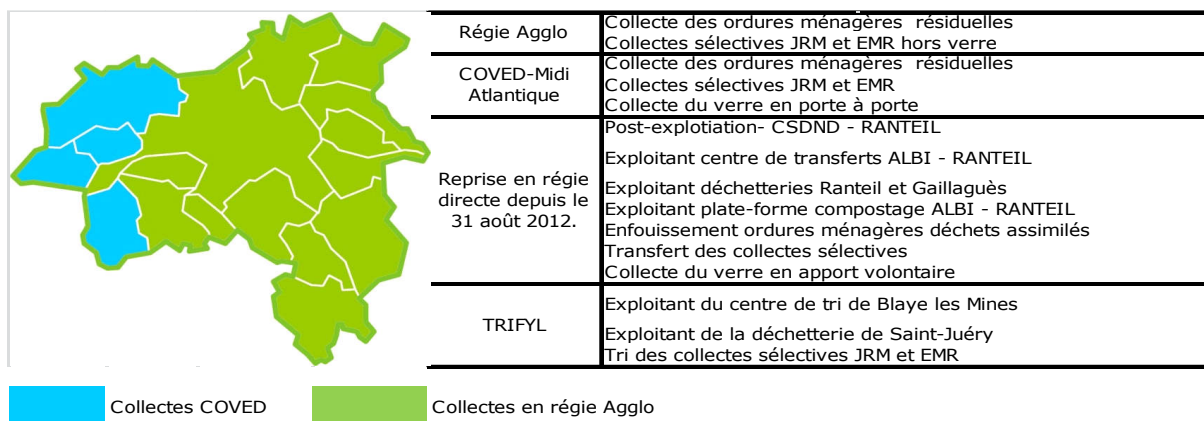
Constat et évolutions

Le taux de collecte en vue d'une valorisation s'élève à 39,73 % en 2018 (+2,2%) pour l'ensemble des déchets ménagers et assimilés ; il est à noter que les 44,02% de déchets enfouis sont traités par le procédé du bioréacteur et font l'objet d'une valorisation énergétique partielle.

11 INDICATEURS FINANCIERS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives, le transfert, le traitement et le tri à travers sa régie directe ainsi qu'un opérateur public et une entreprise privée.

11.1 Modalités d'exploitation du service public d'élimination des déchets



11.2 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
TRIFYL	Traitement des déchets ménagers résiduels	Marché public de 4 ans	2130
TRIFYL	Tri des emballages et papiers issus de la collecte sélective	Marché public de 4 ans	556
SEDE Environnement	Exploitation de la plate-forme de compostage	Marché public de 1 an renouvelable 3 fois	127
COVED Midi-Atlantique	Collectes diverses : • Ordures ménagères résiduelles ; • Collectes des emballages et papiers en porte à porte.	Marché public de 4 ans	438
PLASTIC OMNIUM	Lavage et maintenance des conteneurs enterrés grands volumes	Marché public de 2 ans renouvelable une fois	13,7
SUD LOCATION VOIRIE	Lavage et maintenance des ascenseurs à bacs	Marché public de 2 ans renouvelable une fois	3,3

11.3 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats

Nom de l'entreprise	Nature de la fourniture	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
PTL (PLASTIQUE ET TISSAGES DE LUNERAY)	Fourniture de contenants souples (sacs) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	143,4
PLASTIC OMNIUM	Fourniture d'équipements enterrés de collecte en apport volontaire	Marché annuel à bon de commande renouvelable 3 fois	144
	Fourniture de contenants rigides (bacs roulants) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	86

11.4 Principaux investissements

Nature de l'investissement	Montants en K€ TTC	Répartition en %
Achat de contenants de collectes	86	18,00%
Grosses réparations véhicules	72	15,00%
Équipements enterrés de collectes	144	30,00%
Acquisition d'un véhicule benne à ordures ménagères pour la collecte (BOM26)	176	37,00%
Total	478	100%

En 2018, les principaux investissements se concentrent sur les renouvellements de véhicules et leur maintenance.

11.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes

Le montant des produits s'élève à 497 386 €H.T.

11.6 Coût et financement du service

Indicateurs économiques collecte et traitement	en K€	en €/hab
Charges liées aux collectes et aux traitements (coût complet TTC)	11 108,96	135,40
Recettes industrielles : vente de matériaux, de compost, d'énergie,...	1 030,28	12,56
Coût technique du service	10 078,68	122,84
Soutiens des sociétés agréées : Eco-Emballages, Adelphe,...	541,41	6,60
Coût total du service public à la charge de la collectivité	9 537,27	116,24

Les recettes et soutiens de l'année couvrent 14 % des charges du service. Le coût global de fonctionnement est stable à +0,1%.

Coût complet par zone		Coût OMR en k€	Coût sélectif en k€	Amortis. & Emprunts en k€	Total charges en k€	Recettes en k€	Coût à charge en k€	Coût en €/ hab.
Territoire	Opérateurs							
Zone A	Régie, Trifyl	3616,66	1879,86	1420,31	6916,83	953,12	5963,71	120,54
Zone B	Régie, Trifyl	1556,36	902,7	686,87	3145,93	467,71	2678,22	109,37
Zone C	COVED, Trifyl	536,75	288,25	221,2	1046,2	150,86	895,34	110,75
Totaux		5709,77	3070,81	2328,38	11108,96	1571,69	9537,27	116,24

Le produit de la TEOM croît de 3 % tandis que le coût technique augmente de 3,2%. Le niveau de recettes s'élève à 1571 k€.

	2017		2018	
TEOM perçue auprès des usagers	11574 k€	141 €/hab.	11921 k€	145 €/hab.
Coût complet	9239 k€	112,86 €/hab.	9537 k€	116,24 €/hab.

12 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La politique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en matière d'emploi est de privilégier les personnels permanents pour assurer le service.

Les équipages de collecte sont composés d'un chauffeur et deux ripeurs qui utilisent le parc de 18 véhicules spéciaux (camions-bennes) aux normes les plus récentes. Le secteur Collecte du service Gestion des déchets dessert ainsi 12 communes du territoire du lundi au samedi.

Le secteur Traitement organise les transferts de déchets vers les exutoires de traitement, la collecte en apport volontaire (colonnes à verre et conteneurs enterrés) ainsi que l'exploitation de divers équipements comme les déchetteries, la plate-forme de compostage ainsi que la station de transfert.

La post-exploitation (suivi trentenaire et surveillance) de l'ancien site de stockage de déchets non dangereux est également assurée.

12.1 Effectifs du service de collecte et de traitement des déchets

Emplois 2018	EFFECTIFS Effectif au 31/12/2018	STATUT			
		Titulaires	Contractuels	Emplois aidés	Saisonniers
TOTAL Emplois	83,55	75	7	0	1,6
Agent Collecte	60,4	53	6	0	1,4
Agents Traitement	12,15	11	1		0,2
Mécanicien	1	1			
Agents relations usagers	3	3			
Agents administratifs	2	2			
Encadrement intermédiaire	2	2			
Cadres	3	3			

Le recours aux saisonniers est réalisé pendant 8 semaines pour la collecte à raison de 9 agents tandis que le secteur Traitement emploie 1 saisonnier pendant les deux mois d'été.

En 2018, l'effectif permanent a été renforcé par des contractuels représentant 7 équivalents temps pleins sur l'année ; ces agents assurent les remplacements des agents en maladie ainsi que des agents reclassés.

12.2 Mesures en faveur de l'hygiène et la sécurité

Les bennes sont équipées de systèmes performants de levage qui ont montré leur efficacité en terme de réduction de la pénibilité et donc des accidents de travail. La généralisation, à tout le territoire, de la conteneurisation est donc aussi une mesure de sécurisation de la manutention pour tous les ripeurs.

Les principales améliorations obtenues résident néanmoins dans le renouvellement du parc des bennes à ordures ménagères qui apporte un confort et une sécurité accrue pour l'ensemble du personnel tout en permettant une productivité plus élevée.



13 BILAN ET PERSPECTIVES

13.1 Bilan 2018

L'adaptation du service à l'habitat vertical pour une collecte optimisée et une amélioration des performances de tri sélectif est poursuivie avec la poursuite de la desserte sur le quartier de Rayssac (28 conteneurs enterrés installés en 2018).

Le plan d'amélioration de la collecte du verre (desserte systématique de ce flux sur les projets d'implantation et augmentation de la densité de colonnes) est poursuivi avec des effets bénéfiques sur les tonnages collectés en hausse de 3,2 % ; le ratio global atteint 28,6 kg/hab., soit une progression de 19 % du ratio de collecte par habitant depuis l'année 2010.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a engagé en 2018 la mise en œuvre de son plan d'actions Économie circulaire et notamment adopté son plan de prévention des déchets ménagers et assimilés par délibération du 18 juillet 2018.

Les actions de prévention sont donc poursuivies et renforcées par le plan d'économie circulaire ; elles ont permis notamment :

- la distribution de 754 composteurs pour augmenter le tonnage de biodéchets détournés ;
- de proposer un accompagnement des projets de compostage collectifs pour les aider à se développer sur le territoire ;
- de lancer la réalisation de l'étude de mise en place de la redevance spéciale.

13.2 Perspectives 2019

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prévoit les actions suivantes :

- Poursuivre l'adaptation du service à l'habitat vertical pour une collecte optimisée et une amélioration des performances de tri sélectif ;
- Engager les premières conteneurisation pour la collecte sélective dans un objectif d'amélioration des conditions de travail des agents et pour anticiper l'extension des consignes de tri plastiques qui sera rendue obligatoire en 2022 ;
- Poursuivre le plan d'amélioration de la collecte du verre ;
- Poursuivre la modernisation des outils de gestion afin d'augmenter l'adaptabilité du service face aux enjeux d'évolution de la population et de nécessaire rationalisation du service (géolocalisation, logiciels de suivi des tournées...) ;
- Valider la mise en œuvre de la redevance spéciale, véritable levier d'incitation à la réduction des déchets pour les entreprises et de maîtrise des volumes pris en charge pour la collectivité ;
- Étudier la tarification incitative ;
- Mobiliser les entreprises vers l'écologie industrielle et territoriale (EIT) ;
- Étudier la collecte et la valorisation des biodéchets

14 TABLEAUX DE BORD DE SYNTHÈSE

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois	Territoire semi-urbain
17 communes	208,85 Km ²
82047 habitants	392 Habitants/Km ²
43641 logements dont 1072 résidences secondaires	14,56% d'habitat vertical (plus de 10 logements)

15.1 Les dispositifs de collecte

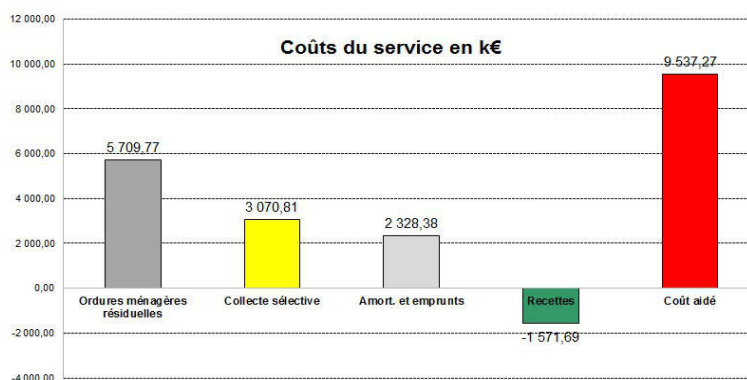
	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages et JRM	Bio-déchets ménagers	Autres Recyclables	Déchets ménagers inertes	Encombrants ménagers	Déchets Dangereux	Déchets non ménagers
Habitants desservis	82047	82047	82047	82047	82047	82047	82047	82047	-
Modes de collecte		porte à porte et apport volontaire	porte à porte et apport volontaire	3 déchèteries + compostière + porte à porte	3 déchèteries + PAV textiles	3 déchèteries	2 déchèteries + porte à porte	2 déchèteries	Quai DIB+ plates-formes
Fréquence de collecte		C1, C2 et C5 centre ville ALBI	C 0,5 ou C1	-	-	-	-	-	-
Contenants		Sac et bac	Sac, bac, caisse	-	-	-	-	-	-
Tonnages collectés en T/a	51866	22835	6277	5325	4357	3893	2237	121	6574
Tonnages collectés en kg/hab./an	632	278	76,5	65	53	47	27	1,5	80

15.2 Les dispositifs de traitement

	Total	Enfouissement					Recyclage	Valorisation	Recyclage	Élimination
		OM résiduelles	Encombrants des ménages	Déchets non ménagers enfouis	Déchets inertes des ménages	Déchets inertes non ménagers				
Nombre d'habitants desservis	82047	82047	82047	82047	82047	82047	82047	82047	82047	82047
Tonnages traités en T/an	51866	22835	2237	1019	3893	1149	6277	7837	6497	121
Tonnages traités en kg/hab./an	632	278	27	12	47	14	76,5	96	79	1,5

15.3 Les données économiques

	Tous Déchets ménagers
Coût complet (k€)	11108,96
Dont amortissements et emprunts	2328,38
Recettes industrielles, soutiens, aides (k€)	1571,69
Coût aidé du service public (k€)	9537,27
Coût aidé du service public (€/hab.)	116,24



15.4 Les données environnementales

	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages avec verre et JRM	Autres déchets des ménages	Déchets non ménagers
Évolution tonnages collectés année n/n-1	-1,60%	0,81%	0,10%	-0,50%	-13,60%
Taux de valorisation (%)	39,73%	0%	92,38%	63,00%	55,00%

Le taux de valorisation global des déchets pris en charge par l'agglomération atteint 39,73%.